



BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022

Le Collège communal de Libramont-Chevigny informe que, sur base de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget communal pour l'exercice 2022 voté le 14 décembre 2021 est déposé à la maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Le présent avis sera affiché pendant la période du 16 décembre au 27 décembre 2021.

A Libramont-Chevigny, le 15 décembre 2021.

Par le Collège;

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.